



Projet

‘ Contribuer au suivi et mise en œuvre des recommandations du Comité des Droits de l’Homme au Bénin et en Namibie .’

1^{er} RAPPORT NARRATIF

1^{er} AVRIL – 1^{er} JUILLET 2016

Soumis au CCPR
(Centre for Civil and Political Rights)

ET
FINANCE PAR LA VILLE DE GENEVE





BP: 1223 Abomey Calavi - E-mail: secretariat@csbenin.org ralmeg.gandaho@csbenin.org
Tél: 95 76 89 49 / 97 09 84 09 - N° enregistrement: 2006/068/PDZ-C/SG-SAG-D2 ASSOC
JO : N° 21 du 1^{er} NOVEMBRE 2006 PAGE 893 - Numéro IFU : 6201300898803
N° Compte bancaire: 0040141139526301, ECOBANK
Lot 1610, quartier Aïbatin, Cotonou. Immeuble carrelé blanc dit ‘‘Immeuble KEREKOU’’.



Table des matières

CONTEXTE.....	4
I- RESUME DES TACHES MENEES	5
II- APPRECIATION DES RESULTATS OBTENUS ET DES PERSPECTIVES.....	7
A- RESULTATS SPECIFIQUEMENT OBTENUS POUR L'ACTIVITE 1.....	7
B- RESULTATS SPECIFIQUEMENT OBTENUS POUR L'ACTIVITE 2.....	9
C- RESULTATS SPECIFIQUEMENT OBTENUS POUR L'ACTIVITE 3.....	9
III- TACHES ET ACTIVITES A VENIR	14
CONCLUSION.....	14
ANNEXES	16



CONTEXTE

Le Bénin a ratifié le PIDCP en 1992, et la Namibie en 1994. En ratifiant le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), le Bénin s'est engagé à garantir un certain nombre de droits fondamentaux tels que la liberté d'expression et d'opinion, l'interdiction de la torture, le respect du droit à la vie, l'interdiction des arrestations arbitraires, la promotion et la protection de la femme, la protection de l'enfance, etc.

Avec 5 ans de retard, **le Bénin** a présenté en septembre 2013 [son second rapport sur l'application du PIDCP](#)¹. Le Comité DH a examiné ce rapport au cours de sa 115ème session en octobre 2015. [Une consultation nationale](#)² a été organisée les 17 et 18 septembre 2015 à Cotonou où ont participé 18 ONG nationales. Suite à cette consultation, [un rapport de coalition d'ONGs nationales](#)³ a été soumis en réponse aux questions du Comité. Suite à la mission de Genève en Octobre 2015, Changement Social Bénin a assuré une large diffusion des observations du Comité des Droits de l'Homme courant Novembre. Mieux, des autorités gouvernementales et parlementaires ont été informées à l'occasion de quelques audiences, de même que certains partenaires techniques et financiers pour assurer un meilleur suivi de la mise en œuvre par le Gouvernement des recommandations dudit Comité.

Pour s'assurer d'une synergie d'actions entre les OSC de défense et de promotion des droits de l'Homme, Changement Social Bénin a organisé le 28 janvier 2016 en partenariat avec la Maison de la Société Civile et le Centre pour les Droits Civils et Politiques, un atelier de restitution des recommandations et de conception du plan d'action national de suivi de leur mise en œuvre.

C'est dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action susmentionné que le présent projet trouve toute sa pertinence sur son volet Bénin.

Changement Social Bénin en tant que partenaire du "Centre for Civil and Political Rights" travaille depuis Avril 2016 à la mise en œuvre efficiente dudit projet qui prévoit des activités de sensibilisation, plaidoyer et information à travers des affiches inhérentes aux thématiques prioritaires des recommandations, des activités médias ainsi qu'un atelier avec les autorités gouvernementales les OSC de défense des droits humains et quelques partenaires techniques et financiers.

I- RÉSUMÉ DES TÂCHES MENÉES

Changement Social Bénin avec le soutien du Centre pour les Droits Civils et Politiques a programmé dans le cadre de la mise en œuvre du projet Namibie-Bénin quelques activités de sensibilisation, de plaidoyer et d'information.

Au stade actuel de mise en œuvre, nous avons commencé par l'activité de sensibilisation, de plaidoyer et d'information à travers des affiches. Des TDR sont rédigés et un graphiste caricaturiste est recruté pour la conception des illustrations. Plusieurs séances de travail ont déjà eu lieu avec le caricaturiste Alexandre KOSSOKO au siège de Changement Social Bénin.

Cinq caricatures prévues pour cinq affiches thématiques estimées prioritaires parmi les recommandations du Comité ont été retenues. Le droit à la vie, conditions de détention en milieux carcéraux, protection de l'enfance, promotion et protection de la femme et mise en place de la CBDH sont les thématiques qui ont inspiré le travail du graphiste caricaturiste.



Ce dernier a rendu ses premiers drafts et a finalisé son travail dans la semaine du 09 mai après nos inputs. Suite à cela, Changement Social Bénin a réceptionné les œuvres d'art.



Un décalage d'une semaine a été observé dans le chronogramme pour retard de financement.

Conformément aux TDR une imprimerie (**ETS Guimel**) a été sélectionné sur la base de sa facture pro format A3 et A2 a reçu dans la semaine du 09 mai de la part de CSB le bon de commande formel de l'impression des affiches et il est advenu que mi-juin au plus tard lesdites affiches soient livrées. Les affiches imprimées ont donc été réceptionnées par CSB le 13 juin 2016.

Il est à noter aussi que des prises de contact ont été effectuées à l'endroit des responsables des Institutions publiques et privées pour accueillir les affiches sans oublier les concertations avec les OSC.

Sur le Volet Média, des contacts ont été pris avec quelques organes de presse audio-visuelle et écrite pour la vulgarisation des affiches. A l'étape actuelle, en accord de principe, nous avons réussi à avoir des temps d'antenne sur Sikka TV, Canal 3, Soleil FM, la radio nationale, Radio Tokpa, et des parution dans la presse écrite : La Nation et Le Matin.

II- APPRÉCIATION DES RÉSULTATS OBTENUS ET DES PERSPECTIVES

A- Résultats spécifiquement obtenus pour l'activité 1

L'activité n°1 prend en compte le volet Affiches, et pour la mener à bien, il a fallu :

- un travail de conception intellectuelle ;
- un caricaturiste au nom d'**Alexandre KOSSOKO**, recruté pour la réalisation graphique des caricatures ;
- Réceptionner les cinq œuvres d'art ;
- une imprimerie (**ETS Guimel**), sélectionné pour l'impression des affiches ;
- Réceptionner les affiches imprimées en 1000 exemplaires au format A2 et A3.







B- Résultats spécifiquement obtenus pour l'activité 2

L'activité n°2 vise le Renforcement de la dynamique de synergie d'actions avec les OSC de défense des droits humains dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des recommandations du Comité des Droits de l'Homme.

C'est dans cet ordre d'idées qu'une séance d'échanges a eu lieu le 23 avril 2016 au siège de la Fondation Regard d'Amour à Abomey-Calavi. (**Confère Annexe 1 ; page14**)

Deux mois après cette séance, il fallait faire le point du niveau de mise en œuvre des recommandations, et présenter les affiches de sensibilisation et de plaidoyer dans le cadre du lancement du "**Projet de vulgarisation des recommandations du Comité des Droits de l'Homme**" financé par le **Centre for Civil and Political Rights**. (**Confère Annexe 2 ; page 27**)

C- Résultats spécifiquement obtenus pour l'activité 3

L'activité n°3 prend en compte le volet Médias.

❖ **Sortie médiatique introductive du Projet de vulgarisation des recommandations du Comité des Droits de l'Homme.**

Dans le cadre du lancement de la vulgarisation des affiches, Changement Social Bénin (CSB) a, comme prévu dans les TDR du projet, organisé une mini conférence de presse sur la radio Soleil FM. A cette occasion, **Mr. Ralmeg GANDAHO**, Président de CSB, et **Mr. Julien TOGBADJA**, Avocat près de la Cour d'Appel de Cotonou et Représentant de la Ligue Béninoise des droits de l'Homme, ont été reçus sur le plateau de **Soleil FM** dans la matinée du vendredi 24 Juin 2016 à 11 heures par le journaliste spécialisé en Droits de l'Homme, **Mr. Fernand AZONANNON**. Au cours de cette émission, Ralmeg GANDAHO a procédé au lancement des plaidoyers thématiques : **Mise en place de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme ; Protection de l'enfance ;**



Protection du droit à la vie ; Protection et promotion de la femme ; Amélioration des conditions de détention en milieux carcéraux au Bénin. Cependant, l'émission a essentiellement porté sur le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques, le rôle du **Comité des Droits de l'Homme**, les obligations des Etats relatives à l'élaboration du rapport sur la situation des droits de l'Homme, le rôle des OSC dans le suivi des recommandations, le soutien du **Centre for Civil and Political Rights**. Suite à cela les affiches d'informations, sensibilisation et de plaidoyer ont été présentées et expliquées par le Président de CSB, Ralmeg GANDAHO.



Agir avec une saine conviction pour un changement social



- ❖ **Lancement de la 1^{ère} quinzaine thématique (la Mise en place de la CBDH) : La quinzaine expliquée aux médias par Ralmeg GANDAHO, Président de l'ONG Changement Social Bénin.**

Pourquoi une quinzaine de la CBDH ?

Quinze jours de plaidoyer pour la mise en place de la COMMISSION BENINOISE DES DROITS DE L'HOMME afin d'exhorter les autorités politiques en occurrence le gouvernement et l'Assemblée Nationale à l'application de la loi 2012-36 du 15 Février 2013 portant création de ladite commission.

Pourquoi la Commission Béninoise des Droits de l'Homme ?

La CBDH parce qu'au titre de l'article 4 de la Loi 2012 -36 du 15 Février 2013 portant création de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme, elle est l'institution chargée de **la promotion et la protection des Droits de l'Homme sur tout le territoire de la République du Bénin.**

À ce titre, elle est habilité à :

- recevoir les requêtes individuelles et collectives des citoyens et diligenter des enquêtes sur les cas de violations des droits de l'Homme ;
- œuvrer à la primauté du droit et à la légalité en République du Bénin ;
- aider les victimes à ester en justice sur toutes les violations avérées des droits de l'homme, notamment au nom des victimes desdites violations ;
- etc.

Fondement de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme :

La Commission Béninoise des Droits de l'Homme est une institution prévue par **les principes de Paris concernant le fonctionnement et le statut des Institutions Nationales des Droits de l'Homme** qui ont globalement à charge **la**

surveillance de la mise œuvre des mécanismes de promotion et de protection des Droits de l'Homme.

Elle est également prévue par la **Loi 2012-36 du 15 Février 2013 portant création de la CBDH** puis par le **décret d'application 2014-315 du 06 Mai 2014 Portant modalité d'application de la Loi 2012-36 du 15 Février 2013**. Il faut signaler que sur les huit pays de l'UEMOA, seul le Bénin ne dispose pas d'une Institution nationale de promotion et de protection des droits de l'Homme et cette situation est due à la lenteur dans le processus de désignation des 11 Commissaires prévus par la loi devant siéger dans la CBDH.

Nos attentes :

- Urgence de la désignation des trois membres du comité de sélection des 11 commissaires devant siéger dans la CBDH ;
- Nouvel appel à candidature du ministère en charge des droits de l'homme ;
- Supervision du processus de sélection des Commissaires ;
- Installation effective de la CBDH au plus tard fin Août 2016.





III- TÂCHES ET ACTIVITÉS À VENIR

Conformément au plan de suivi évaluation, les tâches et activités suivantes seront menées :

Tâches et Activités	Calendrier prévisionnel actualisé
1- Activité média de la quinzaine thématique sur la Mise en place de la CBDH.	01 – 15 Juillet 2016
2- Activité médias de lancement de la quinzaine thématique Protection du droit à la vie (Non à la vindicte populaire.	16 – 30 Juillet 2016
3- Activité médias de lancement de la quinzaine thématique sur la Protection de l'enfance.	01 – 15 Aout
4- Activité médias de lancement de la quinzaine thématique Protection et promotion de la femme.	16 – 30 Août 2016
5- Activité médias de lancement de la quinzaine thématique sur Amélioration des conditions de détention en milieux carcéraux au Bénin.	01 – 15 Septembre
6- Atelier avec autorités gouvernementales et OSC	Matinée du 09Septembre 2016

CONCLUSION

Le chronogramme retenu pour rester en phase avec le plan de suivi évaluation sera vraiment de rigueur afin que la mise en œuvre du projet soit un succès total au Bénin.



Le projet est vraiment dans sa phase de visibilité afin que les résultats attendus soient obtenus, et il est souhaitable de le pérenniser avec un appui financier à hauteur des attentes.

Jusque-là tout se déroule normalement avec l'espoir d'une synergie d'actions des OSC de défenses des droits humains, des médias et des institutions républicaines pour la suite.



ANNEXES

Annexe1 :

RAPPORT DE LA SESSION D'ÉCHANGES AVEC LES ONG DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS

PARTICIPANTS :

Représentants d'Organisations de la Société Civile intervenant dans la défense des droits humains (voir liste de présence)

ORGANISATEUR :

Comité Provisoire des Organisations de la Société Civile pour la mise en place de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme.

INTRODUCTION

Le 23 avril 2016, s'est tenue au siège de la Fondation Regard d'Amour sis à Abomey-Calavi, une session d'échanges entre le Comité Provisoire des Organisations de la Société Civile pour la mise en place de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme (CBDH) et les Organisations de la Société Civile pour discuter des stratégies de mise en place de la CBDH et autres préoccupations. Cette session, organisée par ledit Comité, avait pour objectif principal d'échanger sur les priorités actuelles en matière de défense des droits humains avec le nouveau Gouvernement et d'entériner sur de nouvelles orientations.



I-AGENDA DE LA SESSION

HORAIRES	ACTIVITES
15h30-16h00	Accueil et installation des participants Animation
16h00-16h05	Introduction de la réunion et présentation des objectifs
16h05-16h20	Présentation des participants avec intérêt pour un groupe thématique
16h20-16h30	Compte-rendu des activités du Comité provisoire pour la mise en place de la CBDH
16h30-17h00	Débats sur les activités et stratégies de poursuite des actions pour la mise en place de la CBDH
17h00-17h30	Discussions et mise en place des autres groupes thématiques
17h30-17h40	Synthèse de la rencontre
17h40-17h50	Clôture de la réunion et rafraichissement
18h00	Départ des participants

II-DU DEROULEMENT DE LA SESSION

Après l'accueil et la mise en place des différents représentants de la Société Civile, la session a commencé par les mots de bienvenue de la **Présidente du Comité Provisoire des Organisations de la Société Civile pour la mise en place de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme**, Mme **Claire HOUNGAN AYEMONNA**. Aux côtés de celle-ci, étaient assis au présidium, Mr **Joseph GLELE** Vice- Président dudit Comité, Mr **Ralmeg GANDAHO** Facilitateur du Comité et Mr **Jean Claude DOSSA** Administrateur du forum "Droits Humains " Bénin.



III-DU POINT DE QUELQUES ACTIVITES REALISEES PAR LE COMITE

Mr Ralmeg GANDHO, Facilitateur du Comité provisoire, a d'abord rappelé les grands axes devant meubler la rencontre. Il s'agit entre autres de mieux faire connaissance entre activistes des droits de l'Homme, de discuter du bilan des activités du Comité provisoire et d'échanger sur d'autres thématiques à l'image de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme qui sont tous prévus tant dans les recommandations du Comité des Droits de l'Homme des Nations-Unies que dans les recommandations de l'Examen Périodique Universel 2012. Au nombre de ces autres priorités, on peut retenir la situation en milieu carcéral, la situation des handicapés, le droit à la vie, le droit des migrants. Cependant, il



est à regretter que compte tenu du temps on n'a pas pu aller au-delà des échanges pour constituer les groupes thématiques

A la suite du Facilitateur du Comité provisoire, **Mme Claire HOUNGAN AYEMONAN, Présidente du Comité Provisoire**, a fait le point des activités menées jusque-là par ledit Comité.

A-QUELQUES ACTIVITES DU COMITE

Il faut noter que plusieurs actions ont été menées par le Comité. Au nombre de ces actions on peut retenir :

Novembre 2014 : initiation de session d'échanges par le Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest du **Haut-Commissariat des Nations-Unies aux Droits de l'Homme** et le PNUD à Cotonou. A l'issue de ladite session il a été souligné la nécessité d'une synergie d'actions pour la mise en place de la **Commission Béninoise des Droits de l'Homme**. C'est au cours de cette séance que **Mme Claire HOUNGAN AYEMONAN** fut désignée comme Présidente du bureau dont l'objectif est d'accompagner le Gouvernement dans la mise en place de la **Commission Béninoise des Droits de l'Homme**.

Juin 2015 : séance d'échange avec la société civile sur la sélection des trois membres de la société civile au sein de la **Commission Béninoise des Droits de l'Homme** avec mise en place d'un comité de sélection de trois membres, présidé par M. Martin ASSOGBA, Président de l'ONG ALCRER, lequel devait déposer son rapport au plus tard le 1^{er} Aout 2015

07 juillet 2015 : le comité a rendu son rapport et il a été procédé à l'élaboration des Thèmes De Références pour la sélection des représentants de trois catégories d'ONG prévues par la loi à savoir : ONG de défense des droits de l'Homme, ONG de protection de l'enfant, ONG de Promotion de la femme. L'appel a été lancé, le comité a étudié les dossiers et a retenu cinq candidatures.

25 juillet 2015: séance de restitution du comité de sélection au bureau du Comité provisoire.

31 juillet 2015 : le comité de sélection a rendu son rapport.



4 septembre 2015 : séance d'échanges avec la fondatrice de Front Line Defenders et ses points focaux. Il a été rappelé qu'il y a eu une vaine tentative de rencontre avec le garde des sceaux pour lui rendre compte du travail accompli par les ONG.

Novembre 2015 : participation à la consultation du Bénin sur les politiques en matière de drogue organisée par WACS.

28 janvier 2016 : atelier au siège de la **Maison de la Société Civile** organisé par le **Centre for Civil and Political Rights, Changement Social Bénin, la Maison De la Société Civile (MDSC)**. L'objet de cet atelier était la restitution des recommandations faites au Bénin à la 115^{ème} Session du Comité des Droits de l'Homme des Nation-Unies et l'élaboration d'un plan d'action.

Outre les actions menées par le Comité Provisoire, la Présidente a aussi insisté sur les recommandations capitales du Comité des Droits de l'Homme sans toutefois occulter celles subsidiaires.

B-DES RECOMMANDATIONS CAPITALES

- La mise en place de la **Commission Béninoise des Droits de l'Homme**
- Le droit à la vie
- L'interdiction de la torture et l'impunité.

C-DES RECOMMANDATIONS SUBSIDIAIRES

- Egalité homme femme (**point focal : RIFONGA Bénin**)
- Indépendance du pouvoir judiciaire (**point focal : WANEP**)
- Protection de l'enfant (**point focal : Fondation Regard d'Amour**)

Mme la Présidente du Comité Provisoire a terminé sa présentation en donnant trois orientations :

Sens 1 : Mise en place de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme

Sens 2 : Poursuite des actions par rapport aux autres thématiques

Sens 3 : Autres propositions.

A la fin de la communication de la **Présidente du Comité Provisoire des Organisations de la Société Civile pour la mise en place de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme**, s'en est suivi les diverses préoccupations et perspectives des participants.





IV-DES PREOCCUPATIONS ET PERSPECTIVES

Il faut noter que **les questions** tournaient autour des axes suivants :

- Nécessité de prise en compte des droits des migrants ;
- Nécessité de penser aux personnes en situation de handicap ;
- Financement du Comité provisoire ;
- Actions à l'endroit du nouveau gouvernement ;
- Feuille de route du Comité provisoire ;

Pour ce qui est des perspectives :

Poursuivre les actions de plaidoyer et lobbying pour la mise en place de la CBDH:

- Ecrire au Garde des Sceaux et au Président de l'Assemblée Nationale ;
- Lancer une pétition qui servirait de lobbying ;
- Possibilité pour **Amnesty International Bénin** d'obtenir une audience avec les autorités nationales à la venue prochaine de Londres d'une délégation d'**Amnesty International**.

V-DES REPONSES AUX QUESTIONS

A la suite de ces différentes interventions, les réponses furent apportées par les communicateurs.

Le Vice- Président du Comité, Mr Joseph GLELE, a souligné son inquiétude par rapport au rôle de facilitateur que pourrait jouer l'actuel Garde des Sceaux.

Le Facilitateur du Comité, Mr Ralmeg GANDAHO, a précisé que les candidats à la sélection des représentants de la société civile au sein de la **Commission Béninoise des Droits de l'Homme** ne doivent pas provenir d'ONG inconnues et donc qu'il faut œuvrer pour qu'ils proviennent d'ONG actives et connues de tous dans leurs domaines.

Concernant les actions à l'endroit du nouveau gouvernement, la Présidente a précisé que rien n'est encore fait vu que ce gouvernement vient d'être installé.



Pour ce qui est de la feuille de route du Comité provisoire, elle n'a pas manqué de notifier que dès la semaine suivante, des lettres de demandes d'audience seront envoyées au Gouvernement et au Parlement.

Par ailleurs, elle a insisté sur la place de la communication dans les actions de plaidoyer et de lobbying pour la mise en place de la **Commission Béninoise des Droits de l'Homme**. Elle a rassuré ceux qui pensent que certaines thématiques sont négligées en rappelant que le comité n'est que provisoire, sans personnalité juridique et sans source de financement, et que toutes les associations qui y travaillent conservent leur autonomie d'action avec possibilité de bénéficier des appuis des autres membres en cas de sollicitation et dans la limite des moyens de chacun. Elle a aussi insisté sur le fait que la Commission une fois installée doit veiller au respect des droits humains sans distinction d'âge, de sexe, d'ethnie, d'opinion politique, d'appartenance religieuse, de condition sociale ou de handicap.

Pour finir Mme la Présidente a invité les ONG à jouer à la carte de la franchise en souhaitant la circulation de l'information afin que ceux qui pour une raison ou une autre ne participent pas aux réunions et ne se font pas représenter n'évoquent pas après leur exclusion des actions.

CONCLUSION

Pour des questions de temps, la séance n'a pas duré au-delà des deux heures prévues. Alors que les uns ont exprimé leur satisfaction, les autres ont regretté qu'en dehors de la préoccupation liée à la mise en place de la CBDH, qu'il n'y ait pas de constitution d'autres groupes thématiques prenant en compte outre les recommandations du Comité des Droits de l'Homme, la question des personnes handicapées et celle des migrants. En définitive, c'est que les réflexions doivent se poursuivre.





Annexe : LISTE DES PARTICIPANTS

Séance d'échanges des organisations non gouvernementales de défense des droits humains

N°	Nom et Prénoms	Organisation et Titre	N° de téléphone	E-mail
1	HOUNHOUI Djidjoho Ange Montesquieu	Changement Social Bénin Secrétaire Administratif Permanent	67 01 82 83 95 83 60 65	hounhouiange@gmail.com
2	DOHAMI Josué	Changement Social Bénin	67 57 92 76 98 84 12 11	josvignon@gmail.com
3	DOSSA Raoul	ACAT-Bénin	96 11 77 32 94 69 69 48	rdossacocou@gmail.com
4	MAZEDEME Codjo	Administrateur Délégué Fondation Regard d'Amour	95 42 53 32 96 31 84 92	jmfils@yahoo.fr
5	MARTINS Josiane Epe ELINGUI	Amnesty International Chargé des campagnes	64 42 02 62 95 15 08 38	info@aibenin.org josiane.martins@aibenin.org
6	AKPLOGAN MASSESSI Amélie Delphine	ONG Le Cercle des Oliviers Présidente	96 30 47 69 95 82 55 27	lecerclledesoliviers@yahoo.fr
7	MASSESSI Adrien	ONG Le Cercle des Oliviers Trésorier	96 30 47 68 95 88 15 55	massessiadrien@yahoo.fr
8	ADE Geoffroy Benjamin	Président ONG Vies Sauvées	96 14 87 10 95 49 78 12	Adeben288@gmail.com viessauveesong@yahoo.fr
9	DEKOUGBONTO	CERN FRA	97 61 03 53	



	Raymonde			
10	LOKONON Ernest	Fondation Regard d'Amour Assistant de projets	97 38 12 23 95 48 72 86	ernestlokonon@gmail.com
11	SEMONDJI N. Paulin Maxime	Président CNCDH Président ASEP Bénin	95 85 33 85 64 39 26 26	msemondjipaulin@gmail.com
12	ADAMON B.HOUEDETE Sidikatou	Présidente PFID Directrice Exécutive ONG l'œil d'Aujourd'hui	97 07 47 90	sidikatona@yahoo.fr pfidbenin@yahoo.fr
13	DADJO HESSOU FAKAME Antoinette	Présidente ONG LIGUE LIFE	95 53 64 30 65 80 79 78	liguelife@yahoo.fr
14	TAGNON D.L. Scholastique	Foyer Don Bosco P/N Coordonnatrice sensibilisation	97 53 68 88 95 44 97 71	lyndadeo@yahoo.fr
15	AZONNANON Fernand	Point Focal National Droits des Migrants	61 66 72 82	feazonnanon@gmail.com
16	KAKPO S. Mathieu	Directeur Exécutif ONG BENIN ALAFIA	97 07 62 42 95 20 14 42	beninalafiaong@gmail.com
17	GLELE AHANHANZO Maryse	WANEP Bénin Chargé de Programme	97 88 59 74	Ryse2002@yahoo.fr
18	GANYE Landry	DHPD-ONG	97 65 12 39	landryganye@yahoo.fr
19	GABA Carmen M.	SPB Présidente	95 96 45 44	carmengaba@yahoo.fr



20	DAYE Emmanuel	CRAO-ONG Directeur Exécutif	97 05 75 17	ongcrao@yahoo.fr
21	PADONOU Gildas	GAPP-Bénin Assistant de Recherche	96 94 56 44	g.padonou93@gmail.com
22	GLELE A. Joseph	Président RODDH	97 07 85 57	joseglele@yahoo.fr
23	DOSSA Jean- Claude	Directeur de Publication Droits Humains Infos	97 00 49 37	dossajc@gmail.com
24	Claire HOUNGAN AYEMONNA	Présidente Fondation Regard d'Amour	95 40 47 45	claire.houngan@gmail.com
25	Ralmeg GANDAHO	Président Changement Social Bénin	97 09 84 09 95 76 89 49	ralmeg.gandaho@csbenin.org / gemplardave@gmail.com

Fait à Cotonou le 23 Avril 2016.

Annexe 2:

RAPPORT DE LA SESSION D'ÉCHANGES DES OSC SUR LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS

SESSION D'ÉCHANGES SUR LE SUIVI DES
RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'EPU 2012 ET
CELLES ISSUES DE LA 115ÈME SESSION DU
COMITÉ DES DROITS DE L'HOMME.

28 Juillet 2016 – Maison de la Société Civile

09 heures 00

PARTICIPANTS

- Organisations de la société civile
- ONG de défense des Droits de l'Homme

ORGANES DE PRESSE

- Le Matin
- La Nation
- Radio Tokpa
- Radio Nationale
- Soleil FM

Introduction

Le Vendredi 1^{er} Juillet 2016 s'est tenu, à la *Maison de la Société Civile de Cotonou*, une session d'échanges sur le suivi des recommandations issues de l'EPU 2012 et celles issues de la 115^{ème} session du Comité des Droits de l'Homme organisée par le **Bureau Régional Afrique de l'Ouest du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, le **Centre for Civil and Political Rights (CCPR)** et l'ONG **Changement Social Bénin**.**

Il était question d'une part, de faire le point du niveau de mise en œuvre des recommandations, et d'autre part, de présenter les affiches de sensibilisation et de plaidoyer dans le cadre du lancement du **"Projet de vulgarisation des recommandations du Comité des Droits de l'Homme"** financé par le **Centre for Civil and Political Rights (CCPR)**.

Déroulement

Après l'accueil et la mise en place des différentes personnalités et des représentants d'Organisations de la Société Civile invitées, la session a débuté aux environs de 9 heures 30 minutes sous la direction de **Mme Claire AYEMONNA**.

Cette dernière, après avoir souhaité la bienvenue aux invités, a remercié le Directeur de la Maison de la Société Civile pour la mise à disposition de la salle abritant la session, puis a procédé à la présentation plus ou moins détaillée de l'agenda de ladite session.



Elle a par ailleurs rappelée l'importance pour les OSC de faire le suivi des recommandations afin de faciliter la tâche au Gouvernement dans l'élaboration du rapport sur la situation des Droits de l'Homme au Bénin.

La parole a alors été donnée à **M. Ralmeg GANDAHO**, facilitateur de la séance, et jouant, selon les dits de **Mme Claire AYEMONNA**, le rôle de Secrétaire de tout le travail qui se fait. Il a procédé à la présentation, conformément à l'agenda de la session, d'une part, du point sur le niveau de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU 2012 et celles issues de la 115ème session du Comité des droits de l'Homme, et d'autre part, des affiches de sensibilisation et de plaidoyer dans le cadre du lancement du **"Projet de vulgarisation des recommandations du Comité des Droits de l'Homme"**.



I. POINT DU NIVEAU DE MISES EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

A ce niveau, il était question pour **Ralmeg GANDAHO**, de faire un bref rappel de la rencontre du 23 avril 2016, des recommandations retenues à l'issue de cette rencontre, des activités menées par les ONG post 23 avril 2016, ainsi que des défis et perspectives.

❖ Bref rappel de la rencontre du 23 avril 2016

Le 23 avril 2016 s'est tenu au Siège de **la Fondation Regard d'Amour** à Abomey-Calavi, une session d'échange entre le Comité Provisoire des OSC pour la mise en place de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme (CBDH) et les ONG de défense des droits humains organisé par le Comité Provisoire des OSC pour la mise en place de la CBDH.

❖ Recommandations issues de la rencontre du 23 avril 2016

► **Recommandations principales**

- La mise en place de la **Commission Béninoise des Droits de l'Homme** ;
- Le droit à la vie ;
- L'interdiction de la torture et l'impunité.

► **Recommandations subsidiaires**

- Egalité homme femme (point focal : RIFONGA Bénin),
- Indépendance du pouvoir judiciaire (point focal : WANEP),
- Protection de l'enfant (point focal : Fondation Regard d'Amour).

❖ Activités menées par les ONG post 23 avril 2016

Au nombre des activités réalisées, il y a pour l'essentiel :

1.

28 Avril 2016: Rencontre de renforcement des capacités des Officiers et Agents d'état civil en matière d'enregistrement des naissances.

Organisateurs: Fondation Regard d'Amour en partenariat avec We World.

Lieu: Mairie de Toffo.

2.

30 mai au 03 juin 2016: remise de dispositif de lave mains aux écoles partenaires de Toffo.

Domaine: Protection de l'enfance.

Organisateurs: Fondation Regard d'Amour en partenariat avec We World.

Lieu: Ecoles de la Commune de Toffo.

3.

31 mai 2016 : Audience auprès du Président de l'Assemblée Nationale pour le plaidoyer sur l'adoption du nouveau code pénal avec l'abolition expresse de la peine de mort.

Organisateur: Amnesty International Bénin.

Lieu: Cabinet du Président de l'Assemblée Nationale.

4.

1^{er} juin 2016: Audience auprès du Président de l'Assemblée Nationale pour le plaidoyer sur la mise en place de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme.

Organisateur: Changement Social Bénin.

Lieu: Cabinet du Président de l'Assemblée Nationale.

Sujets de discussion: Plaidoyer pour la mise en place de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme (CBDH) et l'adoption d'une loi sur la parité en respect des engagements du Bénin relativement au Protocole de Maputo.

Acquis: Honorable Eric HOUNDETE désigné comme membre du comité de sélection.

Recommandations: Exhortation par le Président de l'Assemblée Nationale à poursuivre le plaidoyer auprès des acteurs politiques et autorités gouvernementales et à sensibiliser pour un changement des perceptions sociales, afin d'accompagner éventuellement une volonté politique.

5.

02 juin 2016 : Présentation de l'atelier à mi-parcours du projet <<Cliniques juridiques pour les prisonniers du Bénin>>.

Organisateur: ONG GAPP Bénin.

Lieu: Centre de Documentation et d'Information Juridiques de la Cour d'Appel de Cotonou.

6.

02 juin 2016 : Plaider pour le renforcement du cadre juridique des personnes handicapées au Bénin.

Organisateur: RAPHAL.

Lieu : Cabinet du Président de l'Assemblée Nationale.

7.

13 juin 2016: Journée Internationale de Sensibilisation sur l'Albinisme.

Organisateur: Connexion Worldwide.

Lieu: Centre OBAMA UAC.

8.

16 juin 2016: Formation des journalistes sur la SDR et la liberté d'expression.

Organisateur: Amnesty International.

Lieu: Siege UNHCR Bénin.

9.

17 juin 2016: Renforcement des capacités professionnelles des hommes de la presse en les dotant d'un manuel de formation sur la loi portant code de l'information au Bénin.

Organisateur: ONG GAPP Bénin.

Lieu: Au CDIJ de la Cour d'Appel de Cotonou.

10.

23 juin 2016: Discussion sur le protocole additionnel à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples portant sur l'abolition de la peine de mort en Afrique.

Organisateur: Amnesty International.

Lieu: Oslo (Norvège).

11.

28 juin 2016: Sortie médiatique pour dénoncer la marginalisation de la Femme par le Gouvernement du "nouveau départ".

Organisateur: Collectif des Organisations de la Société Civile.

Lieu: Maison de la Société Civile.

12.

- Participation au forum sur WhatsApp,
- Organisation de la présente session.

13.

► Animation d'émissions sur les Médias :

- *Soleil Fm, Radio Tokpa, Atlantique Fm,*
- *Sikka Tv, Eden Tv, E-télé, Canal 3,*
- *Le Matin, La Nation, La Nouvelle Tribune, Notre Temps, l'Autre Quotidien etc...*

► Les thématiques développées au cours des émissions :

- L'égalité homme – femme (Parité),
- Les violences faites aux femmes,
- La protection de l'enfance,
- La mise en place de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme,
- Le droit à la vie.

► Les acteurs de la Société Civile ayant développé les thématiques susmentionnées :

- **Madame Claire AYEMONNA;**
- **Monsieur Ralmeg GANDAHO;**
- **Monsieur Joseph GLELE ;**
- **Monsieur Fidèle KIKAN**

❖ Défis

- Poursuite du travail de la mise en place de la CBDH avec les autorités compétentes ;
- Poursuite du plaidoyer pour la promotion Genre ;
- Poursuite des travaux tenant au reste des recommandations de l'EPU et du Comité des Droits de l'Homme.

❖ Perspectives

- Lancement des cinq (05) quinzaines thématiques par Changeement Social Bénin en partenariat avec d'autres ONG de défense des droits de l'Homme:
 - **Mise en place de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme**
 - **Protection de l'enfance**
 - **Protection du droit à la vie**
 - **Protection et promotion de la femme**
 - **Amélioration des conditions de détention en milieux carcéraux au Bénin**
- Mission prochaine du **Centre for Civil and Political Rights** au Bénin courant septembre 2016.
- Projet du PNUD sur l'accès à la justice.
- Projet de la primature sous le Premier Ministre Lionel ZINSOU.

II. PRÉSENTATION DES AFFICHES DE SENSIBILISATIONS ET DE PLAIDOYER

La présentation du point sur le niveau de mise en œuvre des recommandations une fois terminée, **Changeement Social Bénin** a procédé au lancement des affiches de sensibilisations et de plaidoyer sur la "**Mise en place de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme**", premier thème des cinq (05) quinzaines thématiques suscités, dans le cadre du "**Projet de vulgarisation des recommandations du Comité des Droits de l'Homme**" financé par le **Centre for Civil and Political Rights (CCPR)**.

Ainsi, chaque Organisation représentée à la session a reçu un lot d'affiches à divulguer.



Ralmeg GANDAHO, à la fin de sa présentation, a sollicité la disponibilité des ONG présentes pour l'animation des activités medias prévues dans le cadre du projet susmentionné, de sorte que **Changeement Social Bénin** ne soit pas la seule ONG à faire le travail.

Il n'a pas manqué d'inviter les ONG dont les activités ne sont pas mentionnées à bien vouloir se rapprocher de lui pour en parler car, a-t-il reconnu, la liste des activités suscitées n'est pas exhaustive.



Après la présentation de **Ralmeg GANDAHO**, **Mme Claire AYEMONNA** a salué la présence des journalistes à la session, et les a invité, à, sans hésiter, demander des précisions sur les questions abordées, en cas de besoin, afin d'en faire une restitution fidèle dans la presse.



Elle a ensuite rappelé que le rapport du Comité des Droits de l'Homme sur la situation des droits de l'Homme au Bénin en son 21^e et dernier point évoque la nécessité de la divulgation du rapport lui-même. Il est donc important pour les ONG de défense des droits de l'Homme du Bénin de publier ledit rapport sur leurs sites et plateformes respectifs.

Elle a précisé que le résumé présenté par **Ralmeg GANDAHO** vise à rappeler les recommandations connues et réalisées. La restitution des activités est faite pour que ces activités ne restent pas inconnues. Elle a donc invité à son tour, toutes les organisations dont des activités n'auraient pas été évoquées à bien vouloir fournir un petit résumé de ces activités au facilitateur afin qu'elles soient prises en compte, car la restitution ne porte que sur les activités dont les rapports ont été fournis.

Concernant la question de l'approche genre, elle a fait remarquer que pour la CBDH, le souci au départ était que les femmes soient représentées au sein de la Commission. La loi a donc prévu deux postes pour les femmes sur les trois représentants.

Elle a rappelé qu'un atelier de formation des magistrats et avocats sur le protocole de Maputo avait été organisé aux fins d'actions juridiques pour obliger le Bénin à ratifier ledit protocole ; ce qui a été fait. Mais

malheureusement, après sa ratification, le protocole n'a pas été publié. Elle a donc invité les Organisations présentes à se joindre aux ONG qui sont en train de travailler pour amener l'Etat à publier ledit protocole dans le Journal Officiel.

COUVERTURE MEDIATIQUE :

La quinzaine de la CBDH expliquée aux médias par **Ralmeg GANDAHO**, Président de l'ONG **Changement Social Bénin**.

Pourquoi une quinzaine de la CBDH ?

Quinze jours de plaidoyer pour la mise en place de la COMMISSION BENINOISE DES DROITS DE L'HOMME afin d'exhorter les autorités politiques en occurrence le gouvernement et l'Assemblée Nationale à l'application de la loi 2012-36 du 15 Février 2013 portant création de ladite commission.

Pourquoi la Commission Béninoise des Droits de l'Homme ?

La CBDH parce qu'au titre de l'article 4 de la Loi 2012 -36 du 15 Février 2013 portant création de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme, elle est l'institution chargée de **la promotion et la protection des Droits de l'Homme sur tout le territoire de la République du Bénin**.

À ce titre, elle est habilitée à :

- recevoir les requêtes individuelles et collectives des citoyens et diligenter des enquêtes sur les cas de violations des droits de l'Homme ;
- œuvrer à la primauté du droit et à la légalité en République du Bénin ;
- aider les victimes à ester en justice sur toutes les violations avérées des droits de l'homme, notamment au nom des victimes desdites violations ;
- etc.

Fondement de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme :

La Commission Béninoise des Droits de l'Homme est une institution prévue par **les principes de Paris concernant le fonctionnement et le statut des Institutions Nationales des Droits de l'Homme** qui ont globalement à charge la **surveillance de la mise œuvre des mécanismes de promotion et de protection des Droits de l'Homme**.

Elle est également prévue par **la Loi 2012-36 du 15 Février 2013 portant création de la CBDH puis par le décret d'application 2014-315 du 06 Mai 2014 Portant modalité d'application de la Loi 2012-36 du 15 Février 2013**. Il faut signaler que sur les huit pays de l'UEMOA, seul le Bénin ne dispose pas d'une Institution nationale de promotion et de protection des droits de l'Homme et cette situation est due à la lenteur dans le processus de désignation des 11 Commissaires prévus par la loi devant siéger dans la CBDH.

Nos attentes :

- Urgence de la désignation des trois membres du comité de sélection des 11 commissaires devant siéger dans la CBDH ;
- Nouvel appel à candidature du ministère en charge des droits de l'homme ;
- Supervision du processus de sélection des Commissaires ;
- Installation effective de la CBDH au plus tard fin Août 2016.



III. ECHANGES

Le point du niveau de mise en œuvre des recommandations et la présentation des affiches de sensibilisation et de plaidoyer ont laissé place aux échanges. **Mme Claire AYEMONNA** a donc donné la parole aux participants pour les questions et apports et n'a pas manqué de préciser que des apports peuvent être fait à la fin de la séance par écrit.

Me Alexandrine Saizonou épouse Bédié : Avocate de formation

Elle a pour commencer, présenté brièvement son organisation qui agit pour la défense des enfants et femmes victimes de violences et d'inceste, et a ensuite exprimé deux préoccupations :

- La première concerne le problème de la prise en charge des victimes.

A ce sujet, **Mme Claire AYEMONNA** a signalé que **La Fondation Regard d'Amour** dispose d'un cadre pour accueillir ces victimes. Cependant, des difficultés existent quant-au renforcement de leur sécurité, c'est-à-dire leur permettre de mener une activité, les nourrir..., et pour ça il faut des accompagnements pour faciliter le travail.

- La seconde concerne le problème de la mise en place de la CBDH. **Me Alexandrine Saizonou** a attiré l'attention sur le fait que certaines autorités du ministère de la famille considèrent dans leurs rapports que la CBDH existe mais n'est juste plus opérationnelle à ce jour. Il y a donc urgence de faire un travail par rapport à la CBDH.

Sur ce point, **Mme Claire AYEMONNA** a dit ne pas vouloir faire de commentaire sur la confusion des autorités du Ministère de la famille à propos de l'existence de la CBDH, mais se réjouit du fait qu'au moins le Ministère de la Justice reconnaît l'importance et l'urgence de la mise en place de ladite commission.

Mme Joséphine KANAKIN: Chargée de Programme Droit Humain et VIH au PNUD

Elle a apprécié le travail qui est fait et a rappelé que ce travail va aider le Ministère de la Justice dans l'élaboration du rapport sur la situation des droits

humains, pour lequel le PNUD accompagne le gouvernement. Elle a pour finir reconnu l'importance de son invitation à la séance par **Mme AYEMONNA**.

M. EYANGO: Journaliste

Son intervention a principalement porté sur trois points :

- D'abord il a fait remarquer que les OSC s'orientent plus vers la politique que vers le social et le communautaire où ils sont le plus espéré.

Mme Claire AYEMONNA à ce propos, a expliqué qu'à partir du moment où nous nous intéressons à comment la politique du pays prend en compte tel ou tel point des droits de l'Homme, c'est que nous nous intéressons à la politique. Il faut donc à ce niveau faire la différence avec la politique partisane qui ne relève pas de l'intérêt des OSC. Et donc vouloir éviter strictement la politique en tant qu'OSC revient tout simplement à se taire sur toute question liée à la gestion du pays notamment sur le plan des droits de l'Homme et à ne rien dénoncer.

- Ensuite il a évoqué le phénomène du travail des enfants vu comme la traite négrière des temps modernes.

Pour **Mme Claire AYEMONNA** l'expression " traite négrière des temps modernes" est trop forte. Elle a préféré l'emploi des termes "traite des enfants et des femmes" pour aborder la question, afin d'éviter les dérapages et les problèmes d'interprétation surtout au plan international.

- Enfin, il a, au sujet de la question d'inceste, sollicité les OSC dans la mise à disposition des informations sur ledit phénomène pour que ces informations soient relayées sans mentionner l'identité des victimes afin de mettre la pression au gouvernement dans les actions visant à lutter contre ledit phénomène.

La question de la vindicte populaire ainsi que celle de l'abolition et de la commutation de la peine de mort ont aussi été abordées.

Parlant de la question de la vindicte populaire, **Mme Claire AYEMONNA** a affirmé qu'il faut chercher le mal à la racine. La vindicte populaire est selon elle la conséquence de la remise des peines. Pour elle, la vindicte populaire est la réponse au défaut d'efficacité de la justice. Les prisons sont bondées et des criminelles sont laissés en liberté plus tôt que prévu et reprennent les mêmes activités criminelles ; ce qui fait penser aux victimes que les criminelles sont laissés

en liberté, donc, sont impunis. La question de la vindicte populaire n'est pas une question facile a-t-elle affirmé.

A propos de l'abolition et de la commutation de la peine de mort au Bénin, **Mme Claire AYEMONNA** a tout simplement fait comprendre à l'assistance qu'à partir du moment où le Bénin a pris des engagements au plan international, il est tenu de les appliquer au plan interne.

Mme Sidikatou ADAMON

Pour clore la phase des interventions, **Mme Sidikatou ADAMON** a demandé à avoir le rapport des activités.

Suite à ces diverses interventions, **Mme Claire AYEMONNA** a invité les participants à poursuivre avec les présentations, histoire de mieux se connaître. Ce qui a été fait.

Conclusion

La session tendant vers sa fin, **Ralmeg GANDAHO** a une fois de plus rappelé les questions sur lesquelles des plaidoyers doivent être fait. Il s'agit des thèmes comptant pour les cinq (05) quinzaines thématiques susmentionnées.

Les Organisations présentes à la session étaient enthousiastes de participer aux activités médias entrant dans le cadre de ces quinzaines thématiques et les organes de presse sont déterminés à fournir le cadre nécessaire pour la médiatisation de la quinzaine de la CBDH ainsi que des quatre (04) autres quinzaines thématiques.

Mme Claire AYEMONNA a donc, pour conclure, invité les OSC à être disponibles, unies et vigilantes pour continuer le travail.

Le Directeur de la Maison de la Société Civile a, quant à lui, souhaité une bonne suite de journée aux participants.

Une photo de famille et un cocktail ont mis un terme à la session aux environs de midi (12 heure).

Annexe: Liste de Présence

Ordre	Nom et Prénom	Organisation et Titre	Contact	E-mail	Emargement
1	Ydohou leontine	Présidente Réfongda	01 06 66 08	dyndale@yahoo.fr	
2	KANAKIN Josephine	PNUD	97 85 32 73	josephine.kanakin@undp.org	
3	AVLESSI Renaud Fiacre	Changement Social Benin	95 80 26 95	renavlessi@yahoo.fr renaudfiacre@benin@yahoo.fr	
4	Evelyne SECLA	CP Migration et Développement ESAM	67408800	esam_benine@yahoo.fr	
5	Norbert FANOU-AKO	Directeur ONG ESAM	95 01 01 95	esam_benine@yahoo.fr	
6	GNANITA Baudouin	NDD-ONG SO	97 07 51 80 94 68 59 95	baudouin@yahoo.fr	
7	GOUNOU Kimi	SOS CIVILISER	66 08 10 71 94 83 44 44	alimigounou586@yahoo.fr	
8	KASSEHIN Bienvenue	Chargé Prog WANEP-Benin	97 25 37 3 95 22 7 2 8 6	kassehin@gmail.com wanepbenin@yahoo.fr	
9	Alexandrine F. Sinzangou-Bodji	Association de femmes meute du Benin (AFMB)	95 85 13 22	alexandrine_sinzangou@yahoo.fr	
10	Jeanne GBAGUIN CODJIA	Association Femme et Vie (AFV-ONG)	97 85 7 9 3 5	jeannecodjia2005@yahoo.fr	
11	ADANON B. Solidarité F.	L'oeil & l'écoute PFID-Benin	97 07 47 90	adanon_b@yahoo.fr	

12	LOKONON Ernest	Assistant de projets FRA	97381223	ernestlokonon@gmail.com	
13	DAHODEKOU Prudence	DHPD ONG	97721207	dahodekole@yahoo.fr	
14	VIGNON Armand	Maison de la Société Civile Directeur	9542222	commandeurvignon@indsbénin.org	
15	GLELE A. Joseph	Président RODDH-BENIN	97078557	josephglele@yahoo.fr	
16	ZOHOUN Pascal	Président ACAT-BENIN	97479951	pascalzohoun@yahoo.fr	
17	Picome AKOGOU	Vice-Pât. ACAT-BENIN	97604142	picomeauguste@gmail.com	
18	Amour KOUYAYA	Journaliste Radio-Tokpa	97411231	sakr.amour@gmail.com	
19	BOLARIWA Liamidi	ATTAC-BENIN	97114118	bolarivaliamidi@gmail.com	
20	VISSOH Paul	Changement Social Bénin	96004118	Pissoh@yahoo.fr	
21	ADNON MERIC	Changement Social Bénin	96005305	meriacadanou@gmail.com	
22	GANDHO Ralmes	Changement Social Bénin	97765947	ralmesgandho@cebsa.org	
23	MARTINS JOSIANO Euse ELINGUI	Amnesty International	64420262 21323690	joseph.martins@amnesty.org info@abénin.org	
24	HOUNHOUI J. Ange. Montesquieu	Changement Social Bénin	67018283 95836065	hounhouiange@gmail.com	
25	AKANDÉ Jean Ousé	Charge des R E-ADDOG ONG	97784542	akandegong@yahoo.fr	

Fait à Cotonou, le 1^{er} Juillet 2016.



Agir avec une saine conviction pour un changement social